

1. BILAN

Le total de notre actif net s'élève au 31 décembre 2010 " à 1 692 106" (+19%).

L'actif immobilisé s'élève à 665 641 " (+1%), l'actif circulant s'élève à 1 026 465 " (+ 34 %).

Le total de notre passif s'élève donc également au 31 décembre 2010 à 1 692 106 " .

Les capitaux propres s'élèvent à 758 140 " (+ 17 %), les provisions pour risques à 30 808 " (+ 149%), et les dettes s'élèvent à 903 158" (+18.60%).

2. COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 4 752 038" (en hausse de près de 6 %), les charges d'exploitation s'élèvent à 4 621 444 " (en hausse de près de + 7 %).

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 130 594 €

Les produits financiers s'élèvent à 89 " , les charges financières s'élèvent à 14 229" (dont dotation emprunt de 13 038 " , la différence étant constituée des intérêts sur compte courant 1175 " et 15.20 autres charges financières).

Le résultat financier est déficitaire de 14 140 €(déficit en baisse de 23 %).

Le résultat courant est donc excédentaire de 116 454 €

Les produits exceptionnels s'élèvent à 27 280 " (en baisse de 31%), les charges exceptionnelles s'élèvent à 38 303" (en hausse de 175 %).

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 11 022 €

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 105 432 €

3. ANALYSE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Ce résultat (dont il faut rappeler que le montant ne représente « que » un peu plus de 2 % de notre budget), était nécessaire : favorable pour la seconde année consécutive, il nous permet de dire aujourd'hui que l'objectif de reconstitution de notre trésorerie est à présent atteint, ce qui avait été rendu indispensable suite aux résultats déficitaires des exercices qui avaient précédés.

Ce résultat traduit l'effet des mesures prises courant 2008. Il montre également la capacité que nous avons eu à absorber en 2010 les mesures conventionnelles obligatoires concernant le déroulement de carrière, appliquées pour la première fois pour les salariés relevant de la Convention collective nationale de l'animation. 2012 en sera une seconde année d'application.

Ce résultat excédentaire a été rendu possible par :

Le maintien, à son montant antérieur, de la subvention du Ministère de l'Éducation nationale (ce qui ne sera pas le cas en 2011) et le maintien du soutien de nos autres partenaires, et notamment de la collectivité départementale, sur nos différentes actions (culture, vie associative, secteurs sportifs et vacances notamment).

Une bonne maîtrise de l'ensemble des budgets, par les différents services comme pour les services généraux communs. A noter cependant une année difficile pour nos établissements d'accueil tournés vers le tourisme familial, comme pour notre secteur formation dont l'environnement et les conditions de fonctionnement se complexifient. Les difficultés budgétaires de ces secteurs d'activité ont été compensées notamment par notre activité tournée vers les séjours scolaires et les séjours de vacances collectives d'enfants, mais aussi par celle en plein développement de notre secteur multimédia, avec un résultat significativement supérieur au budgétisé.

Notre équilibre économique retrouvé nous permet, comme les décisions prises dans le cadre de l'élaboration du budget 2011 l'ont anticipé, de maintenir cet effort de gestion et d'organisation tout en permettant un meilleur fonctionnement, et un développement de nos actions vis à vis de nos différents publics et dans nos nombreux champs d'intervention. La création récente d'un poste d'animateur culture-citoyenneté, permettant au service concerné de retrouver ses pleins moyens, et celle d'un poste d'assistant(e) administratif et de gestion, visent ce nouvel objectif.

Le travail en cours sur la réinterrogation de notre projet fédéral s'inscrit donc dans un contexte économique visant à présent à "seulement" devoir maintenir l'équilibre de gestion, en recherchant les financements nécessaires au maintien et au développement de nos actions et des moyens humains qui y sont affectés.

Nous ne devons pas ignorer cependant qu'une grande partie de cet équilibre pourrait être réinterrogé dans les années qui viennent par les politiques publiques (CPO Education Nationale) et par la réforme des collectivités territoriales.

Pour le Conseil d'Administration : JP LAVAL trésorier

un avenir par l'éducation populaire